



L'année 2013 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



Beau fixe en 2013

Le cap a été franchi : pour son 28^e exercice et la première fois de son histoire, la SSA a encaissé plus de 20 millions de francs de droits d'auteur au profit de ses plus de 2500 auteurs et de ceux qu'elle représente par l'intermédiaire de contrats de réciprocité avec d'autres sociétés-sœurs de par le monde.

Tout cela tranche avec le climat « droit-d'auteur-sceptique » qui semble aujourd'hui régner au sein des médias, du grand public et même de la communauté culturelle. Comme si le fleuve du numérique était forcément un barrage pour le droit d'auteur. Comme si le lâcher des flots impliquait qu'il n'y ait plus de berges.

Les dernières nouvelles en Suisse et à l'étranger ne semblent pas confirmer cette hypothèse. Si certains acquis semblent menacés (on pense à la copie privée), d'autres mécanismes au profit des auteurs se mettent en place. AGUR12, le groupe de travail constitué par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga (*lire en page 20*), propose ainsi qu'il soit mis fin à ce paradis du piratage qu'est la Suisse, pas tellement pour l'internaute mais pour celui qui fait son beurre sur le dos des autres...

Le Conseil d'administration et la Direction de la SSA sont au cœur de la bataille et, si la santé de notre coopérative est au beau fixe, la vigilance est de mise pour l'avenir. Plus que jamais, il faut comprendre l'évolution du marché, l'anticiper autant que possible et faire valoir notre conviction : « Non, il n'y a rien d'aberrant à ce que les auteurs participent au succès de leurs œuvres par une rémunération équitable sur les diverses utilisations. »

D'ailleurs, faites vous-même le test en reprenant cette affirmation dans votre entourage... Vous verrez que vous ne trouverez pas grand-monde pour vous contredire...

Denis RABAGLIA,

Président du Conseil d'administration

L'année 2013 en bref

En hausse de 5.67%, les encaissements ont atteint le chiffre record de Fr. 21'024'112.-.

Parallèlement, les charges ont légèrement diminué (-1.08%), ce qui a permis d'abaisser pour la deuxième fois consécutive le taux général de frais. En 2013, il est de 14.81%, soit 0.79 points plus bas qu'en 2012.

L'augmentation de 11.36% des droits de représentation scénique témoigne de la vitalité du spectacle vivant, en Suisse romande notamment.

Quatre conventions d'importance majeure pour la SSA ont été renégociées en 2013. Ainsi, la convention de collaboration avec Suissimage, concernant les droits de gestion collective obligatoire du répertoire audiovisuel, a été prolongée de 5 ans et dotée de mécanismes d'adaptation qui lui confèrent durabilité et équité.

Les contrats concernant les droits d'émission à la télévision avec la SSR ont été tous renégociés, séparément pour chaque région. La SSA est satisfaite des solutions trouvées avec la RTS, son plus grand partenaire, ainsi qu'avec la RSI.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a accordé à la SSA une autorisation de gestion pour une nouvelle période (4 ans et demi). Elle concerne les droits soumis à gestion collective obligatoire relatifs aux œuvres dramatiques et dramatico-musicales.

S'il est réjouissant de constater que la redevance pour copie privée est entrée en vigueur concernant les tablettes numériques, on se souviendra que ce n'est toujours pas le cas pour les smartphones – la faute à une procédure qui semble interminable, pendant que des millions d'appareils sont vendus à grand profit en Suisse...

Le Parti libéral-radical a déposé une initiative parlementaire demandant la suppression de cette redevance pour copie privée. La vie culturelle suisse en ferait les frais.

Les réflexions stratégiques menées par les cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et de droits voisins ont abouti à l'approbation d'une stratégie visant à l'amélioration de leur efficacité à l'horizon de 2020.

SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	5 Relations extérieures	page 9	8 Rapport de l'organe de révision	21
2 Utilisation des droits	6	6 Les fonds	11	9 Bilan & Comptes	23
3 Répartition des droits	6	7 Organisation	16	Crédits / impressum	26
4 Membres	8	Agur12	20		

1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2012 <i>en francs</i>	2013 <i>en francs</i>	% de l'encaisse- ment total	Ecart en%
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3'792'323.69	4'231'501.41		
	théâtre amateur	281'156.50	304'851.59		
		4'073'480.19	4'536'353.—	21.58%	11.36%
Droits d'émission	SRG SSR	6'824'169.70	6'588'319.20		
	radio et TV locales	37'339.85	55'530.05		
	divers (sociétés-sœurs)	32'111.15	12'854.30		
		6'893'620.70	6'656'703.55	31.66%	-3.44%
Gestion collective obligatoire autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	2'687'893.30	2'829'265.70		
	retransmission (TC 2)	70'100.26	60'500.62		
	réception publique (TC 3)	533'503.84	523'431.28		
	copie privée (TC 4)	198'748.45	186'847.40		
	location (TC 5)	5'520.50	2'470.18		
	location (TC 6)	11'935.36	11'530.01		
	utilisation scolaire (TC 7)	46'249.28	45'720.91		
	utilisation entreprise (TC 9)	124'070.99	140'708.45		
	copie privée (TC 12)	169'960.82	258'444.24		
		3'847'982.80	4'058'918.79	19.31%	5.48%
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	127'113.47	150'207.74		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	145'715.56	163'327.88		
		272'829.03	313'535.62	1.49%	14.92%
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	2'611'092.98	2'950'901.64		
	TC 4 à 6 et 12	899'720.84	1'145'373.27		
	TC 7 et 9	171'124.60	181'912.96		
		3'681'938.42	4'278'187.87	20.35%	16.19%
		7'802'750.25	8'650'642.28		10.87%
Droits de reproduction		27'445.35	21'797.35		
Droits nouveaux médias		37'770.80	43'478.94		
Contrats individuels et divers		64'911.13	55'822.54		
		130'127.28	121'098.83	0.58%	-6.94%
Droits provenant de l'étranger		996'416.56	1'059'315.31	5.04%	6.31%
TOTAUX		19'896'394.98	21'024'112.97	100%	5.67%

Commentaires

La perception des droits en 2013 a atteint la somme de Fr. 21'024'112.97, progressant donc de 5.67% par rapport à 2012. C'est l'encaissement le plus élevé réalisé par la SSA en 28 ans d'existence. Ce sont à nouveau les droits de représentation et les droits de gestion collective obligatoire qui ont déterminé significativement ce résultat. L'évolution des encaissements par catégorie de droits est contrastée.

1.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

Nous notons une forte augmentation de 11.36%, alors que ces recettes avaient déjà augmenté de plus de 10% au cours de l'exercice précédent. Si c'est un cumul de facteurs qui a contribué à ce chiffre record, celui-ci témoigne certainement de l'excellente vitalité du spectacle vivant en Suisse romande.

La grande majorité (4/5^{èmes}) des perceptions provient de représentations en Suisse romande. Le solde provient à parts égales des perceptions au Tessin et en Suisse allemande, auxquelles il faut encore ajouter de plus modestes montants perçus directement par la SSA pour des représentations dans les pays où elle ne peut pas s'appuyer sur une société-sœur (par ex. l'Allemagne et l'Autriche).

Par genre, ce sont les spectacles d'humour, les chorégraphies et le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) qui génèrent le plus de recettes.

1.2 DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La diminution de ces recettes (-3.45%) est la conséquence de l'arrêt des émissions de la chaîne HD Suisse. Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous constatons, en revanche, une réjouissante hausse des perceptions pour les diffusions à la radio. La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA.

Autres diffuseurs

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement dans le domaine des télévisions privées, ce qui explique en grande partie la forte variation des encaissements dans ce domaine. Nous notons néanmoins une évolution favorable des perceptions pour les télévisions – tant alémaniques que romandes – qui semblent recourir de plus en plus souvent à des œuvres du répertoire que la SSA gère dans ce domaine.

Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faitière TELESUISSE. La SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000. La perception n'est effectuée qu'auprès des diffuseurs suisses romands. Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de

droits d'auteur et de droits voisins. L'encaissement global de ces droits a augmenté de 10.87%.

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

Ces droits ont connu une progression significative en 2013 (+5.48%). Elle provient principalement de la croissance des tarifs communs 1 (retransmission de programmes radio/TV par câble et ADSL), 9 (utilisation dans les entreprises) et surtout 12 (set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrements virtuels privés).

L'érosion des recettes provenant des tarifs communs 4 (copie privée) a été endiguée par le nouveau tarif concernant les tablettes tactiles déployant ses premiers effets financiers en 2013. Malheureusement, le tarif sur les téléphones multimédia n'est toujours pas entré en vigueur, en raison de la complexité et des lenteurs de la procédure.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Les variations par rapport aux perceptions 2012 s'expliquent, d'une part par les mêmes évolutions des tarifs communs que celles exposées ci-dessus pour le répertoire dramatique, et d'autre part par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française. En 2013, ces droits ont fortement augmenté (+16.19%).

1.4 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 14 sociétés établies dans 14 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Russie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Il semblerait que la tendance à la baisse constatée ces dernières années se renverse, puisque ces perceptions ont augmenté de 6.31% et dépassent à nouveau le million de francs suisses. Chaque année, cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA, mais également des succès remportés et des difficultés rencontrées par nos sociétés-sœurs.

1.5 NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION

Les recettes de vidéo à la demande (tant « à l'acte » que par abonnement) restent très modestes, même si on peut noter un accroissement quasi exponentiel chaque semestre. La SSA perçoit également des droits pour la mise à disposition gratuite des œuvres sur Internet.

Quant à la télévision de rattrapage (« catch-up TV »), elle est intégrée au contrat général de diffusion avec les télévisions de la SSR.

2 Utilisation des droits

(En francs)	2012	%	2013	%
Droits nets à répartir	15'250'533	76.65%	16'324'715	77.65%
Commissions	3'104'661	15.60%	3'113'882	14.81%
Attributions Fonds de solidarité	-	0.00%	-	0.00%
Attribution Fonds culturel	787'480	3.96%	1'109'861	5.28%
Attribution Fonds de prévoyance	753'721	3.79%	475'655	2.26%
Encaissements totaux	19'896'395	100.00%	21'024'113	100.00%

2.1 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

(En francs)	2012		2013	
	Commissions	Comm./Enc.	Commissions	Comm./Enc.
Droits audiovisuels et gestion collective obligatoire	2'351'064.95	15.80%	2'294'552.53	14.82%
Droits de représentation	753'595.60	18.50%	819'329.85	18.06%
Droits en provenance de l'étranger	-	0.00%	-	0.00%

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux de frais pour cette année de 14.81% (15.6% en 2012). Cette diminution de 0.79 points est la conséquence conjuguée d'une augmentation des perceptions et de la maîtrise des charges. Il est à relever que cette diminution a été réalisée en dépit de la quasi-disparition des revenus financiers. (cf. page 24).

3 Répartition des droits

Droits (en francs)	2012	2013	%
Droits de représentation scène	3'258'780.54	3'652'486.40	23.40%
Droits d'émission			
SRG SSR	5'264'338.03	4'750'735.91	30.44%
Radios et TV locales	2'420.15	36'060.80	0.23%
Divers (sociétés-sœurs)	31'721.55	17'190.70	0.11%
Gestion collective obligatoire			
Autorisation répertoire dramatique	2'560'621.83	2'759'212.10	17.68%
Audiovisuel non francophone + œuvres préexistantes littéraires	225'129.04	282'671.84	1.81%
Audiovisuel francophone	2'644'452.39	3'052'077.29	19.56%
Droits de reproduction	21'424.75	10'210.50	0.07%
Droits nouveaux médias	20'439.50	18'283.80	0.12%
Gestion de contrats individuels et divers	61'654.70	52'736.65	0.34%
Droits provenant de l'étranger	992'512.16	974'129.96	6.24%
TOTAL	15'083'494.64	15'605'795.95	100.00%

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR: 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger: à la fin du mois à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois
- Droits de gestion collective obligatoire: dans la deuxième moitié de l'année suivante.

Commentaires

La répartition globale des droits a augmenté de 3.46% (Fr. 522'301.-), principalement dans les secteurs des droits de représentation et des droits de gestion collective obligatoire.

La SSA a versé des redevances à 1054 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a très légèrement diminué (-1%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 3'934'084.- (-5.93%).

Elle a versé des droits à 21 sociétés étrangères établies dans 14 pays (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Portugal, Russie).

3.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

Conséquence de l'augmentation des perceptions et des efforts visant à améliorer les performances administratives de la SSA dans ce domaine, les droits répartis ont augmenté de 23.4%. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est de 35%. En théâtre professionnel, les auteurs suisses ont créé 5 des 10 œuvres générant les plus importantes sommes.

3.2 DROITS D'ÉMISSION

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les 2-3 mois suivant le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément.

Versé au printemps 2013 pour les diffusions 2011, ce complément était de 23.5% du tarif provisoire pour la télévision et 14.3% pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 13.47% pour la télévision et de 7.19% pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision a été augmenté à partir de 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu, y compris pour 2013.

La diminution des droits d'émission répartis (-9.76%) découle principalement de la disparition d'un diffuseur (HD Suisse). Quelques droits restés en suspens pour des diffusions antérieures ont également été réglés.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. Nous notons une réjouissante évolution des sommes réparties.

3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Oeuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2011 a été effectuée en fin d'exercice 2013,

pour un total de Fr. 2'604'972.- (ce montant englobe le solde des droits 2006 non répartis ainsi qu'une partie des droits issus du tarif commun 12 perçus pour 2010). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux diffusions des chaînes suisses ont augmenté, plus fortement pour la télévision que pour la radio.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2010, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2006.

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISS-IMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2012, effectuée en décembre 2013, Fr. 2'936'346.97 ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition (inchangé). Comme à son habitude, la coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2010, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2006.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

3.4 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

533 membres de la SSA (6 de plus qu'en 2012) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et d'Allemagne représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 21 pays différents, soit 1 de moins qu'en 2012: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Irlande, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Suède.

4 Membres

4.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2013, l'effectif des membres de la société est de 2576 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 118 nouvelles adhésions et 9 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de M^{me} Jacqueline Veuve et de MM. Ernest Ansorge, Yves Baudin, Pierre Gremaud, Bernard Liège, Jean-Michel Monnet, Roland Sassi et Michel Viala.

4.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1172 œuvres au répertoire de la SSA, soit 50 œuvres de moins (-4.09%) que le chiffre record de l'année précédente.

4.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de secours et de solidarité
- publication trimestrielle « Papier »
- « Courriel Papier » annonçant concours, bourses, etc.
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) à leurs œuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres).



5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS-SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Fruits de cette collaboration,

- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé
- le programme de sensibilisation des adolescents « Respect copyright » a permis en 2013 à 3820 élèves fréquentant 19 établissements scolaires différents de bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste
- collaboration avec l'association « La Lanterne Magique » pour familiariser aux notions de propriété intellectuelle et d'auteur, de manière simple et adaptée au jeune public dans 74 villes suisses.

Point culminant du processus de réflexion stratégique, un colloque intitulé « Copyright vs. Internet - visions d'avenir pour la gestion de droits d'auteur » a été organisé le 12 avril 2013 à Berne, réunissant 130 participants de tous horizons. Les organes compétents des 5 sociétés ont approuvé avant la fin de l'exercice une stratégie commune d'amélioration de leur efficacité, stratégie qui s'articule autour de quatre axes principaux :

- communiquer de manière proactive et, dans la mesure du possible, en commun
- faire valoir nos compétences en matière de droit d'auteur et contribuer activement à son application dans le contexte des innovations
- augmenter l'efficacité administrative dans le cadre des processus de gestion de droits
- renforcer de manière générale la gestion collective.

L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique *SIC!*, le Forum suisse pour le droit de la communication, Cinébulletin, Culture EnJeu, Cinésuisse (association faitière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), SAFE (association suisse de lutte contre le piratage), ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale); la participation à d'autres organisations est mentionnée dans le chapitre consacré au Fonds culturel.

SUISSECULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Elle a orchestré les voix des artistes dans le cadre des travaux de l'AGUR12. Par ailleurs, elle a organisé plusieurs débats pour sensibiliser le monde politique aux difficultés du droit d'auteur dans l'économie numérique.

Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de Swissperform, la SSA a continué de suivre les travaux de l'association « ISAN Berne », créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé « International Standard Audiovisual Number ».

La SSA a pu nouer des contacts ou renforcer ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans le domaine audiovisuel, théâtral et de l'écriture littéraire.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Au niveau national, l'année a été marquée par les travaux intensifs de l'AGUR12, groupe de travail concernant le droit d'auteur institué en été 2012 par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga (*lire en page 20*).

Le dépôt de l'initiative parlementaire par le groupe libéral-radical demandant l'abolition de la redevance pour copie privée a provoqué la mobilisation des sociétés de gestion suisses et plus de 60 associations professionnelles dans le domaine de la culture. La SSA se réjouit que ces organisations aient réussi à faire signer massivement une pétition pour le maintien de cette redevance, insistant sur l'importance, non seulement de la rémunération des ayants droit, mais également de la quote-part qui alimente les fonds culturels si importants pour la vie culturelle suisse.

Une motion s'interrogeant sur la responsabilité des fournisseurs de prestations Internet a fait résonance aux revendications de l'«Alliance suisse contre la piraterie sur Internet», dont la SSA est membre et qui s'est révélée particulièrement précieuse dans le cadre de l'AGUR12.

Une motion demandant l'introduction d'un droit de prêt, assurant une rémunération équitable des auteurs dans ce domaine à l'instar de la pratique européenne, a été déposée au Conseil national en juin.

5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 220 sociétés de droits d'auteur dans plus de 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques).

La SSA a participé à de nombreuses réunions et conférences :

- L'assemblée générale de la CISAC, qui a élu le compositeur français Jean-Michel Jarre à la présidence et quatre autres artistes de renom aux postes de vice-présidents représentant les différents continents et répertoires, en renouvelant par ailleurs le Conseil d'administration et certains organes statutaires de la Confédération
- le «World Creators Summit» à Washington, deux jours intenses de débats et colloques sur le droit d'auteur, son futur, ses défis, auquel ont participé des artistes, des experts et des personnalités influentes
- Le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels (CIADLV), renommé «*Writers & Directors Worldwide*»
- Les réunions du CIS (Commun Information System), dont font partie le fichier IDA (œuvres audiovisuelles et ayants droit) et le système IPI (Interested Parties Information).
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CT DLV). Lors de sa réunion annuelle, elle a notamment permis de réfléchir aux procédures permettant d'accélérer les répartitions. Au terme de deux mandats de deux ans chacun, Hanneke Verschuur de la société néerlandaise LIRA a succédé à Jürg Ruchti, directeur de la SSA, à la présidence cette commission.
- Le comité «Radio et télédiffusion», dédié aux débats techniques liés aux répartitions et perceptions dans ce domaine.

- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

En cour de justice, la CISAC a remporté un franc succès contre la Commission européenne qui avait accusé un grand nombre de ses membres européens de pratiques concertées illicites. Beaucoup d'observateurs estiment cependant que cette décision est intervenue trop tardivement.

FRAME (Facilitate Authors' Rights Access for Audiovisual Media in Europe)

La SSA a continué de participer aux travaux visant l'élaboration de licences paneuropéennes pour l'utilisation d'œuvres audiovisuelles en ligne, dans le cadre du projet dénommé «FRAME». Les sociétés qui sont à l'origine de cette initiative espèrent faciliter l'accès aux répertoires nationaux qu'elles représentent et ainsi contribuer à une offre digitale diversifiée. Les difficultés liées aux conventions de double-imposition ont été un point central de ces travaux.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

A nouveau, l'année a été chargée pour la SAA (**Société des Auteurs Audiovisuels**), qui regroupe 25 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 100 000 scénaristes et réalisateurs européens. Elle a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne.

La SAA a travaillé de manière intense à l'amélioration de la proposition de directive sur la gestion collective des droits adoptée par la Commission européenne, dont une version de compromis a été votée en procédure de trilogue avant la fin de l'année.

Remise en cause par une stratégie offensive des fabricants et importateurs de matériels d'enregistrement, la rémunération pour copie privée a été efficacement défendue par la SAA, soutenant l'initiative de l'eurodéputée Françoise Castex de faire voter un rapport par le Parlement européen qui prendrait le contre-pied du rapport d'Antonio Vitorino. En effet, ce dernier avait été mandaté par la Commission européenne comme médiateur, mais les sociétés d'auteurs ont réfuté ses conclusions, critiquant notamment une partialité marquée en faveur des importateurs d'appareils électroniques.

Enfin, la SAA a assuré des contributions et la coordination des actions des sociétés audiovisuelles dans le cadre du dialogue «Des licences pour l'Europe».

6 Les fonds

6.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Le « Bureau », organe du Conseil d'administration composé du président, du vice-président et du conseiller juridique, a pour charge d'examiner les demandes de soutiens financiers ponctuels à des membres momentanément dans le besoin.

Ainsi, en 2013, deux prêts remboursables de Fr. 3'000.– et Fr. 10'000.– ainsi qu'un don de Fr. 3'400.– ont été accordés. Au 31 décembre, le montant des prêts remboursables au Fonds s'élève à 17'500.–.

6.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »

L'assemblée générale de la SSA a fixé à 3% le taux attribué au Fonds de secours sur la retenue générale de 10% pour les Fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 425'654.75 (soit Fr. 475'654.75 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 50'000.–) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15% a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. Cette année, 270 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, 5 ans de sociétariat et avoir perçu au moins Fr. 1'000.– de droits d'auteur en 2012. Dans le cadre des clauses de transition, 23 rentes ont été payées. Au 31 décembre, la fondation gérait 559 comptes nominatifs.

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois, au mois de mai. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques, décidé d'utiliser les excédents d'assurances au bénéfice de la prévoyance des assurés.

Au cours de l'année, les mutations au sein du Conseil de fondation ont été les suivantes: M. Jean-Marie Chataignier a été nommé par le Conseil d'administration de la SSA pour occuper le poste laissé vacant par Sylviane Dupuis, arrivée en fin de mandat. M. Vincent Kücholl a été élu par l'Assemblée générale de la SSA pour occuper le poste laissé vacant par Antoine Jaccoud, arrivé en fin de mandat. M^{me} Emmanuelle de Riedmatten a repris le mandat en cours de Denis Rabaglia.

Au 31 décembre, le Conseil de fondation se composait de M^e Philippe Zoelly (président), M^{me} Christiane Kolla Barnes (vice-présidente), M. Patrick Willy (secrétaire), M^{mes} Emanuelle delle Piane, Emmanuelle de Riedmatten et MM. Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl (membres).

6.3 FONDS CULTUREL

276 auteurs ont participé à ses concours et actions et 89 ont reçu un soutien. Le montant total des dépenses, y compris celles pour les frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 1'105'866.52.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Participation au Fonds de production télévisuelle Sàrl (créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA): Fr. 100'000.–.

Participation au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana: Fr. 10'000.–.

Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

Quatre bourses de Fr. 25'000.– chacune pour les projets:

- *Désert* de Frédéric Choffat et Julie Gilbert (Genève) / Intermezzo Films
- *Les particules* de Blaise Harrison (Paris) / Bande à part Films
- *L'explicateur de rêves* d'Alessandra Müller (Lugano) et Cristian Bubola (Taverne) / Amka Films Productions
- *Das Meer in Mia* de Lisa Brühlmann (Zurich) / Tellfilm

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu aux Journées de Soleure, en janvier 2014.

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision)

Quatre bourses de Fr. 20'000.– chacune pour les projets:

- *Des Edelweiss en Chine* de François Yang (Fribourg) / Les productions JMH
- *Halbmond* de Vadim Jendreyko (Bâle) / Mira Film
- *Europe, she loves!* de Jan Gassmann (Zurich) / 2:1 Film
- *Zigeuner in mir* de Martina Rieder et Karoline Arn (Zurich) / Dschoint Ventschr Filmproduktion

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu au Festival Visions du Réel, à Nyon, en avril 2013.

Atelier Grand Nord, Québec, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants: Fr. 7'400.–.

Partage des coûts ensemble avec FOCAL, à raison de 50% par société.

Participants: Olga Baillif et son scénario *Autour de Luisa* et Robin Erard avec *Tiens ta droite*. Consultante: Jacqueline Surchat.

L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge), et au Luxembourg par le Film Fund Luxembourg.

Une rencontre de tous les scénaristes et consultants de l'atelier 2013 a eu lieu au Festival international du film francophone à Namur, dans l'objectif de consolider les projets en les confrontant avec les auteurs et consultants d'autres pays francophones.

Prix ssa / suissimage dans les festivals de cinéma
Tous les prix sont financés à égalité par les deux fonds culturels.

Journées de Soleure

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15'000.– pour le meilleur court métrage dans la section «Upcoming Talents» à *Un mondo para Raúl* de Mauro Mueller.

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses :

- 1^{er} prix de Fr. 5'000.– pour le film *La nuit de l'ours* de Samuel et Frédéric Guillaume
- 2^e prix de Fr. 3'000.– pour le film *Im Unzusammenhang* de Nils Hedinger
- 3^e prix de Fr. 2'000.– pour le film *Der kleine Vogel und das Blatt* de Lena von Döhren

Festival Visions du Réel - Nyon

Prix spécial du jury SSA/SUISSIMAGE pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues (Fr. 10'000.–) à *Vaters Garten* de Peter Liechti

Festival international du film fantastique - Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 10'000.–) à *Palim Palim* de Marina Isabel Klauser

Festival international du court métrage - Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 10'000.–) à *Kod Coska* de Nikola Ilic

Festival du film d'animation FANTOCHE

Prix « Best Swiss » (Fr. 10'000.–) à *Plug & Play* de Michael Frei

Festival international de films - Fribourg

Prix Spécial du Jury international (Fr. 10'000.–) à *Los Salvaje* de Alejandro Fadel (Argentine)

Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation

Ce nouveau programme, développé et financé en commun par les fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE, vise à promouvoir le développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation par un soutien d'un montant global de Fr. 500'000.– répartis sur 3 ans (2013-2015) en 10 soutiens de Fr. 50'000.– chacun. Ce concours s'adresse à des productions dont l'état de développement se situe entre l'écriture d'une première version et le financement du film et qui nécessitent des moyens hors du commun pour leurs mises en œuvre.

Sur 25 dossiers soumis à la première session en 2013, le jury permanent a attribué deux soutiens de Fr. 50'000.– chacun aux projets :

- *Chris the Swiss* de Anja Kofmel / Dschoint Ventschr Produktion, Zurich
- *Paradise War* de Niklaus Hilbert / HesseGreutert Film AG, Zurich

Cette action représente un investissement de Fr. 93'000.– pour les soutiens et frais de jury.

Fonction : Cinéma, programme de coaching (Fr. 5'600.–)

Pour la deuxième année consécutive, Fonction : Cinéma et la SSA ont proposé aux producteurs et scénaristes romands de faire suivre pendant un an l'écriture et le développement d'un projet de documentaire ou de fiction par un expert renommé.

Les rémunérations des trois experts ont été prises en charge par le Fonds culturel.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE

TEXTES – EN – SCÈNES 2012/2013

Atelier d'auteurs en résidences, 5^e édition

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) et en partenariat avec douze théâtres romands (Arsenic, Lausanne / Le Poche, Genève / Les Osses, Fribourg / Théâtre du Passage, Neuchâtel / Théâtre Saint-Gervais, Genève / Théâtre Vidy-Lausanne / Am-StramGram, Genève / Théâtre du Loup, Genève / Le Petit Théâtre, Lausanne / Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds / Nuithonie, Fribourg / Théâtre du Pommier, Neuchâtel / Théâtre du Grütli, Genève / Théâtre Forum de Meyrin / Caves de Courten, Sierre).
Chef de projet : Pierre-Louis Chantre.

Les auteurs lauréats Katia Akselrod (Genève et Bruxelles), Filippo Filliger & Dorothée Thébert Filliger (Genève), Marie Fourquet (Lausanne) et Joël Maillard (Lausanne) ont travaillé chacun avec le dramaturge de leur choix, soit respectivement Gérard Watkins (Bruxelles), Frédéric Moser & Philippe Schwinger (Bruxelles & Genève), Jean-Charles Massera (Paris & Berlin) et Christophe Fait (Paris), de septembre 2012 à mai 2013. Leurs quatre pièces ont été achevées en mai : *Accro*, *L'absence de gouvernail*, *Mercedes Benz W123* et *Pas grand-chose plutôt que rien*.

Au cours des présentations publiques qui ont investi quatre espaces différents sur quatre étages de St-Gervais – Le Théâtre (Genève) le 8 juin 2013, le public et les professionnels ont pu visiter les installations et assister à la lecture de ces quatre œuvres de 16 h à 19 h. Une table ronde sur l'écriture dramatique en présence des auteurs et des dramaturges, suivie d'un buffet, ont clôturé l'événement.

Mercedes Benz W123 de Marie Fourquet est créé à l'Arsenic (11 mars 2014) et *Pas grand-chose plutôt que rien* sera en avril 2015, également à l'Arsenic. Les deux créations seront suivies par une tournée.

Cette opération biennale nécessite un budget global de Fr. 260'000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel y a consacré Fr. 24'000.– et en a assumé la coordination et le secrétariat.

La pièce *Intimité Data Storage* d'Antoinette Rychner – auteure lauréate de TEXTES – EN – SCÈNES 2010 – a obtenu en octobre le Prix SACD de la dramaturgie francophone 2013, impliquant la mise en ondes et diffusion de la pièce par France Culture en 2014.

TEXTES – EN – SCÈNES 2014/2015

Au cours de l'année 2013, la nouvelle édition de TEXTES – EN – SCÈNES 2014/15 a été mise en chantier. Un montant de Fr. 20'000.– de contribution (sur un total de Fr. 40'000.–) a été mis au budget du Fonds culturel 2013.

« Réseau international SSA »

Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger (Fr. 12'100.–)

Fin 2012, la Commission Scène a décidé de franchir une nouvelle étape vers le développement de projets axés sur le rayonnement des auteurs et de l'écriture dramatique suisse, notamment à l'étranger. La volonté de la commission était de s'appuyer sur les mêmes effets de stimula-

tion et diffusion qu'a générés l'ancien « Prix SSA à l'écriture théâtrale », mais dans un espace plus large et plus ouvert. En abandonnant le « Prix à l'écriture théâtrale », la somme ainsi libérée – Fr. 66'000.– au budget annuel, frais de jury compris – a été investie vers ces nouvelles perspectives. L'une étant la création d'une action commune avec la CORODIS (lire ci-après), l'autre étant la création d'un « Réseau international SSA ».

Dans le cadre de ce dernier, le Fonds culturel accorde des soutiens financiers à des théâtres et festivals choisis et établis hors de la Suisse afin de les encourager à produire ou coproduire, programmer, diffuser, accueillir ou donner en lecture publique des œuvres dramatiques originales écrites par des auteurs sociétaires de la SSA.

La création du réseau a débuté en 2013 en France et devra être en place en été 2014 (France et Belgique). Au cours de l'année 2013, des rencontres ont eu lieu avec quatorze directrices ou directeurs de théâtre ou de festivals en France ainsi qu'une responsable de France Culture, et cela soit à Paris, soit à Avignon, Marseille ou Limoges. A fin 2013, 8 théâtres ou festivals ont signé un accord de collaboration dans le cadre du « Réseau ». En outre, l'action prévoit que deux comités – l'un dédié au théâtre de texte, l'autre aux écritures nouvelles, chaque comité étant composé de trois professionnels du théâtre – proposent des œuvres et des auteurs (sociétaires SSA) de manière ciblée pour un choix de lieux (théâtres et festivals de France et Belgique). Les deux comités ont tenu leur première réunion en septembre. Par la suite, ils se réuniront chacun deux fois par année.

Le montant total des frais liés aux frais de relation publique, de représentation, déplacements, séjours, rémunération des deux comités et frais divers, pour l'année 2013, s'élève à environ Fr. 12'000.–.

L'action « Réseau international SSA » prévoyait un budget de Fr. 24'000.– (20'000 euros) pour soutenir des créations et accueils de spectacles d'auteurs sociétaires de la SSA durant l'année 2013. Etant en début de travail de réseautage, seules deux créations ont pu être réalisées en 2013 :

- Lecture publique de *Loin du bal* de Valérie Poirier au Théâtre du Rond-Point, Paris, dans le cadre des « Mardis midi » (Fr. 4'600.–)
- Création du spectacle *Si t'es venu à Limoges pour critiquer, t'aurais mieux fait de rester en Suisse !* par le collectif d'auteurs « Nous sommes vivants » (5 sociétaires de la SSA) au festival Francophonies en Limousin (Fr. 7'500.–)

Soutien SSA à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires (Fr. 30'000.–)

Dans le but de contribuer au rayonnement des œuvres d'auteurs sociétaires de la SSA et d'étendre leur notoriété internationale, le Fonds culturel, en collaboration avec la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger s'il s'agit d'une œuvre d'un auteur membre de la SSA. Répertoires concernés : théâtre, chorégraphie et œuvres dramatico-musicales. Période de soutien : saison 2013-2014 (soit du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014).

Dans le cadre d'une tournée soutenue par la CORODIS, une contribution aux frais et charges liés à la promotion à l'étranger jusqu'à concurrence de Fr. 8'000.– par spectacle peut être octroyée si la tournée peut justifier d'un effort de promotion exceptionnel en faveur de l'auteur. Les décisions d'attribution des soutiens SSA ainsi que leurs montants appartiennent aux commissions de la CORODIS.

En 2013, sur deux requêtes spécifiques liées à ce soutien, la commission de la CORODIS a décidé de soutenir la promotion de Philippe Saire pour la tournée simultanée de trois de ses spectacles à Paris (Fr. 8'000.–).

Soutien à la commande d'écriture dramatique (Fr. 64'500.–)

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. Commandes soutenues en 2013 :

- *Donne-moi 7 jours* de Domenico Carli et Isabelle Matter / Compagnie des Hélices, Genève
- *Le Cabaret des Vilaines* de Nathalie Sabato / Compagnie Loua, Matran
- *Valse aux Cyprès* de Julien Mages / Collectif Division, Lausanne
- *Un conte cruel* de Valérie Poirier / Comédie de Genève
- *Un avenir heureux* de Manon Pulver / Compagnie Volodia, Genève
- *Au bord du monde* de Valentine Sergo / Compagnie Uranus, Carouge
- *Prossima fermata Bellinzona* de Flavio Stroppini / Teatro Sociale Bellinzona
- *Le Café du Télégraphe* d'Yves Robert / Compagnie Théâtre du Monde, Lausanne
- *Baba Völva* de Joëlle Richard / Roz & Coz Theatre Company, Fribourg

- *Balabiott* de Dorothée Thébert et Filippo Filliger / Association Sous Chiffre, Genève
- *Délits de danseurs dans débits* de boissons de Philippe Cohen / Association Martin's Tap Dance, Lausanne

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec Fr. 2'000.– par publication. Soutiens accordés en 2013 :

- Edition Kazalma : *La divergence des trajectoires* de Valentine Sergo
- Editions Kazalma : *Virginie (si le silence n'était pas d'or)* de Frank Gygli
- Editions d'autre part : *In Love with Federer* de Denis Maillefer
- Gabriele Capelli Editore : *La Voce di Arnold / La Voix d'Arnold / Di Stimme von Arnold* de Flavio Stroppini

Bourse pour la traduction de pièces de théâtre

- Fr. 3'000.– Traduction en français et allemand de la pièce *Raffi & Co* de Carlos Henriquez et Katharina Lienhard

Prix SSA de l'humour (Fr. 20'000.–)

Le prix est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2012/2013.

Spectacle lauréat 2013 : *Marc Donnet-Monay transmet sa joie* de Marc Donnet-Monay et Jean-Luc Barbezat.

La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du Festival Morges-sous-Rire en juin 2013.

Bourse Avignon de l'humour suisse (Fr. 15'000.–)

Pour la première fois, le Fonds culturel a organisé en partenariat avec le Montreux Comedy Festival ce concours pour un spectacle d'humour suisse, afin de lui offrir la possibilité d'être présent au Festival Off d'Avignon en 2014 ou 2015 et ainsi de se faire connaître sur le marché francophone de l'humour.

En décembre, au Théâtre de Poche de la Grenette (Vevey), un jury international a assisté aux représentations d'extraits de deux spectacles retenus par un comité de présélection et a attribué la bourse au spectacle *Délits de cuivre* écrit et mis en scène par Nicolas Haut.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène (Fr. 72'000.–)

Treize bourses de Fr. 2'000.– à Fr. 10'000.– ont été attribuées aux projets et compositeurs suivants :

- *La Belle est la Bête* de Robert Clerc (Chêne-Bourg)
- *Bergpiraten – eine Bündner Schurkenoper* de Robert Grossmann (Fürstenu)
- *Voix des Villes* de Lee Maddeford pour la musique et Marie Perny pour le livret (Lausanne)
- *Facial (VII)* d'Andrès Garcia (Genève)
- *Le Chat du Rabbin* de Marc Berman (Genève)
- *Abricotine, Cocaine, Guillotine* de Xavier Moillen (Martigny)
- *L'Arche part à 8 h* de Sara Oswald, Annick Rody, Laurence Crevoisier et Camille Stoll (Lausanne)
- *Requiem* de Salon de Daniel Perrin (Genève)
- *Spin of the protons* de Patricia Bosshard (Lausanne) et Simon Grab (Zurich)
- *Je suis le vent* de David Scrufari (Lausanne)
- *Le grand pourquoi* d'Yves Zahno (Lausanne)
- *Transmission* de Christophe Jaquet (Lausanne) Renée Van Trier (Breda NL)
- *Un avenir heureux* de Benjamin Vicq (Genève)

Bourses pour la création chorégraphique (65'000.–)

- Fr. 15'000.– au projet *Les animaux* de YoungSoon Cho Jaquet
- Fr. 10'000.– au projet *Introducing Stauffer & Schaffter* de Gregory Stauffer et Marius Schaffter
- Fr. 10'000.– au projet *Untold* de Daniel Hellmann
- Fr. 8'000.– au projet *Everybody wants more* de Tim Fletcher
- Fr. 8'000.– au projet *Twisted Pair* de Ioannis Mandafounis
- Fr. 8'000.– au projet *Froufrou* de Marie-Caroline Hominal
- Fr. 6'000.– au projet *Eastward* de Martin Roehrich

Soutien à la dramaturgie chorégraphique 2013/2014 (Fr. 15'000.–)

Programme développé avec l'Usine (Genève), Sévelin 36 (Lausanne), Tanzhaus (Zurich), Dampfzentrale (Berne) et soutenu aussi par Pro Helvetia et le Pourcent culturel Migros.

Quatre chorégraphes (choisis par chacun des lieux) travaillent – dans ces lieux justement – sur leurs projets respectifs. Ils sont accompagnés, dans l'approfondissement de leur démarche avec leurs compagnies en plusieurs sessions par le dramaturge Guy Cools (Belgique).

Les sessions collectives et individuelles se déroulent durant la saison 2013/2014 et les créations des chorégraphies ont lieu entre novembre 2013 et novembre 2014.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2013, au total Fr. 6'800.– ont été versés à huit troupes.

Cotisations

En 2013, le Fonds culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes : Memoriav, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Theatre ITI, Amis de la Cinémathèque Suisse et Coalition pour la diversité culturelle. Montant total : Fr. 3'500.–.

Frais de jury

Pour toutes les actions de l'année 2013, environ Fr. 40'000.– ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

AUTRES SOUTIENS

Actions extérieures : Fr. 41'500.–

Les commissions Scène et Audiovisuel ont répondu favorablement à six demandes extérieures, sur dix au total. Ont notamment été soutenus :

- Soutien à la création de la plateforme VoD de www.artfilm.ch (Fr. 15'000.–)
- Soutien à la création de la « Stiftung Filmbulletin » (Fr. 10'000.–)
- Soutien à l'atelier d'écriture suisse-allemand « Dramenprozessor » 2013/14 (Fr. 10'000.–)
- Soutien au Festival far° pour le compagnonnage de deux auteurs associés (Fr. 8'000.–)
- Soutien à la tournée de Roadmovie 2013 (Fr. 5'000.–)

7 Organisation

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 15 juin 2013, au matin, au Cinéma Capitole à Lausanne. Après les rapports sur la nouvelle gouvernance et la lutte anti-piratage de Denis Rabaglia (président) et sur les enjeux de la copie privée de Jürg Ruchti (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2012, en suivant ainsi le rapport de l'organe de révision, puis donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision. A l'unanimité, elle a renouvelé pour trois ans quatre mandats d'administrateur (Fabienne Berger, Louis Crelier, Isabelle Daccord et Nicolas Wadimoff).

Pour pallier l'interruption du mandat de Laurent Nicolet, membre du Conseil d'administration, l'assemblée a élu à l'unanimité un nouvel administrateur pour une période de trois ans (2013-2016): Christophe Bugnon, représentant des humoristes.

Pour 2013, l'assemblée a approuvé à l'unanimité l'ajustement des taux attribués aux différents fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 3%, Fonds de solidarité 0%, Fonds culturel 7%.

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a présenté le bilan de ce fonds en faveur de la prévoyance des auteurs. Christiane Kolla Barnes et Emanuelle delle Piane, membres du Conseil de cette fondation, ont été réélues pour un nouveau mandat de trois ans (2013-2016). Pour remplacer Antoine Jaccoud, démissionnaire, Vincent Kücholl a été élu à l'unanimité moins 2 abstentions. Pour ce qui est de la délégation de la SSA, l'assemblée a pris acte que celle-ci était désormais représentée par M^e Philippe Zoelly, Jean-Marc Châtaignier et Emmanuelle de Riedmatten.

Avant l'apéritif, le conférencier Peter de Maegd a présenté aux membres et aux invités tous les secrets de «The Spiral», série télévisuelle interactive diffusée en septembre 2012 simultanément pendant 5 semaines le même jour sur 7 chaînes de télévision européennes (France: ARTE). A un moment où l'industrie audiovisuelle cherche de nouvelles formes, cette conférence a permis un vif débat parmi les membres.

7.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année fut celle de la consolidation de notre nouvelle gouvernance. Si aucun principe fondateur décidé en 2012 n'a dû être remis en question, il a fallu mettre en œuvre les processus pour que les deux devoirs principaux de tout conseil d'administration au sens du Code des Obligations puissent s'exercer avec l'acuité nécessaire: la stratégie et la surveillance.

Cette exigence signifie un plus haut niveau d'implication et de responsabilité pour chaque membre du Conseil, mais en particulier pour les présidents des commissions (Scène, Audiovisuelle, Communication), qui sont à la fois au bénéfice d'une autonomie motivante tout en devant s'insérer dans les diverses stratégies définies par le Conseil.

Ainsi la Commission Scène a pu trouver son rythme, alors que la Commission Communication a achevé la refonte complète de notre stratégie de communication écrite, virtuelle et graphique. Sa présidente Isabelle Daccord a cédé son mandat au 31 décembre et le Conseil la remercie pour sa persévérance et son regard aiguisé.

Sans l'implication des présidents des commissions, le président du Conseil ne pourrait accomplir sa tâche avec les presque 40% qui lui sont dévolus, mais surtout la gouvernance s'en retrouverait affaiblie: le Conseil a fait du partage des connaissances, de leur transfert, de leur consolidation, une de ses priorités. Par ailleurs, il s'est doté d'un Code de conduite afin que chacun de ses membres sache à quoi il s'engage. Enfin, cette nouvelle gouvernance, plus efficace au quotidien et plus solide sur la durée, s'est accompagnée d'un coût de quelque Fr. 36'600.– inférieur à celui de 2012.

Tout cela exige cependant plus de travail de préparation et d'information de la part de la Direction. A ce titre, le tandem Jürg Ruchti & Patrick Willy possède non seulement des compétences élevées et complémentaires, mais enrichit aussi les discussions nombreuses et complexes sur les perspectives et les enjeux de la «Maison SSA», une coopérative réunissant sous son toit des auteurs et des répertoires très différents qu'on ne saurait retrouver ensemble sous une autre bannière.

C'est tout le paradoxe de la SSA, un paradoxe que le Conseil fait sien à chaque décision.

Au 31 décembre 2013 :

Denis RABAGLIA – Président	● P	●	●
Charles LOMBARD – Vice-président	●		●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Christophe BUGNON	●		
Louis CRELIER	●		
Isabelle DACCORD	●	● P	
Zoltan HORVATH	●	●	
Antoine JACCOUD	●	●	
Marielle PINSARD	●		
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●		
Yves ROBERT	●	● P	●
Nicolas WADIMOFF	●		
M ^e Philippe ZOELLY	●		●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 14 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 9 fois.

7.3 RAPPORT DES COMMISSIONS

7.3.1. Commission audiovisuelle

Composée de scénaristes et de réalisateurs représentatifs de la production romande, la Commission audiovisuelle a siégé cinq fois et s'est surtout penchée en 2013 sur la pratique contractuelle de la SSA dans l'audiovisuel. Une matière complexe qui est à la croisée entre le sociétariat, les pratiques courantes et les choix personnels. Avec l'aide du service juridique, la commission a patiemment réfléchi aux paramètres spécifiques de notre pratique contractuelle dans l'optique de la rendre plus attractive et plus simple, notamment pour les auteurs et les producteurs romands.

L'autre dossier important de l'année fut l'accompagnement de la Direction dans les négociations relatives aux droits d'émission avec les trois chaînes de la SSR : la RTS, la RSI et la SF. La commission en a profité pour consolider sa compréhension des enjeux économiques et culturels de la diffusion de notre répertoire, suisse et étranger, à la télévision suisse.

Enfin, la commission, désormais en charge des actions culturelles dans l'audiovisuel, a lancé conjointement avec la Fondation culturelle de SUISSIMAGE un nouveau programme sur 3 ans représentant un investissement de 10 x Fr. 50'000.–. Soit le « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation », une initiative novatrice pour la branche audiovisuelle suisse (lire en page 12).

7.3.2. Commission scène

Composée d'auteurs représentant les différents répertoires de la scène, elle a siégé à quatre reprises durant l'année 2013. Elle a poursuivi les chantiers entrepris en 2012, notamment ceux concernant le soutien à la présence et à la reconnaissance des auteurs SSA à l'étranger.

L'adaptation de plusieurs règlements a été concrétisée, afin de garantir de plus larges accès et débouchés à l'ensemble des sociétaires. Une des activités importantes de la commission a été le suivi et l'évaluation du soutien à la commande d'écriture dramatique, tant sur l'expertise des dossiers soumis que sur la décision d'augmentation budgétaire afin de renforcer cette action structurante et formatrice. Elle s'est aussi penchée sur différents points de gestion, notamment l'analyse statistique des perceptions scène ainsi que plusieurs questions posées par la Direction.

Laurent Nicolet, représentant du répertoire de l'humour, a quitté la commission en cours d'exercice et a été remplacé par Christophe Bugnon. L'année 2013 fut une année de consolidation des projets, de mise en œuvre pour certains (Bourse Avignon, Fonds CORODIS-SSA, TEXTES – EN – SCÈNES 2014), d'évaluation et d'intégration (Ecriture de plateau) et de préparation à de nouvelles actions (Arts de la rue, etc.).

7.3.3. Commission communication

Une stratégie de communication : tel est l'aboutissement des réflexions de la commission, qui a siégé durant cinq séances durant l'année afin de faire avancer le dossier. Cette stratégie, validée par le Conseil d'administration en décembre, apporte des objectifs clairs. Elle permet également de définir les différents moyens de communication dont a besoin la SSA pour s'exprimer. Et de s'accorder autour des messages importants à délivrer et à quels publics les destiner.

La redéfinition du rôle de sa présidence a également occupé les membres de la commission. Le poste a été partagé: le président s'occupe dorénavant des orientations générales de la commission ainsi que de son bon fonctionnement, tandis qu'un rédacteur – Pierre-Louis Chantre, engagé en décembre – prend en charge la partie rédactionnelle du journal de la SSA, *Papier*. Durant l'année, la commission a encore déterminé les sommaires de trois éditions de *Papier*. Trois courriels ont été envoyés aux membres, des courriels contenant des informations sur les concours et bourses de la SSA et d'autres institutions.

7.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	directeur
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint

7.5 PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, l'effectif total s'élève à 18 postes ou 22 personnes.

La diminution de l'effectif entre décembre 2012 et décembre 2013, soit – 2.10 postes à plein temps, est liée à des mutations de taux d'activité (-0.10), la fin d'un engagement temporaire d'octobre à décembre 2012 (poste à 100%) et le départ d'une collaboratrice le 31 janvier 2013 (poste à 100%), dont la remplaçante avait été engagée fin 2012.

Mutations entre décembre 2012 et le 1^{er} avril 2014:

- *Christian Bastian*, informaticien, a cessé son activité à fin décembre 2012.
- *Stefanie Huapaya*, collaboratrice aux départements Scène et Finances, a cessé son activité à fin janvier 2013. Ses tâches du Département Scène ont été reprises par *Magali Meylan*, dès novembre 2012, et ses tâches du Département Finances sont désormais assumées par *Ricardo Almeida*, déjà en poste.
- *Sylvianne Althaus* a repris en juin 2013 le poste de collaboratrice au Département Audiovisuel laissé vacant par *Madeleine Bachelet*.
- *Manuele Saracino* a repris en juillet 2013 le poste de collaborateur du Département Scène laissé vacant par *Tiziana Traveso*.
- *Laurette Heine Cicco* a repris en janvier 2014 le poste de collaboratrice au Département Audiovisuel laissé vacant par *Laurette Dupertuis*.

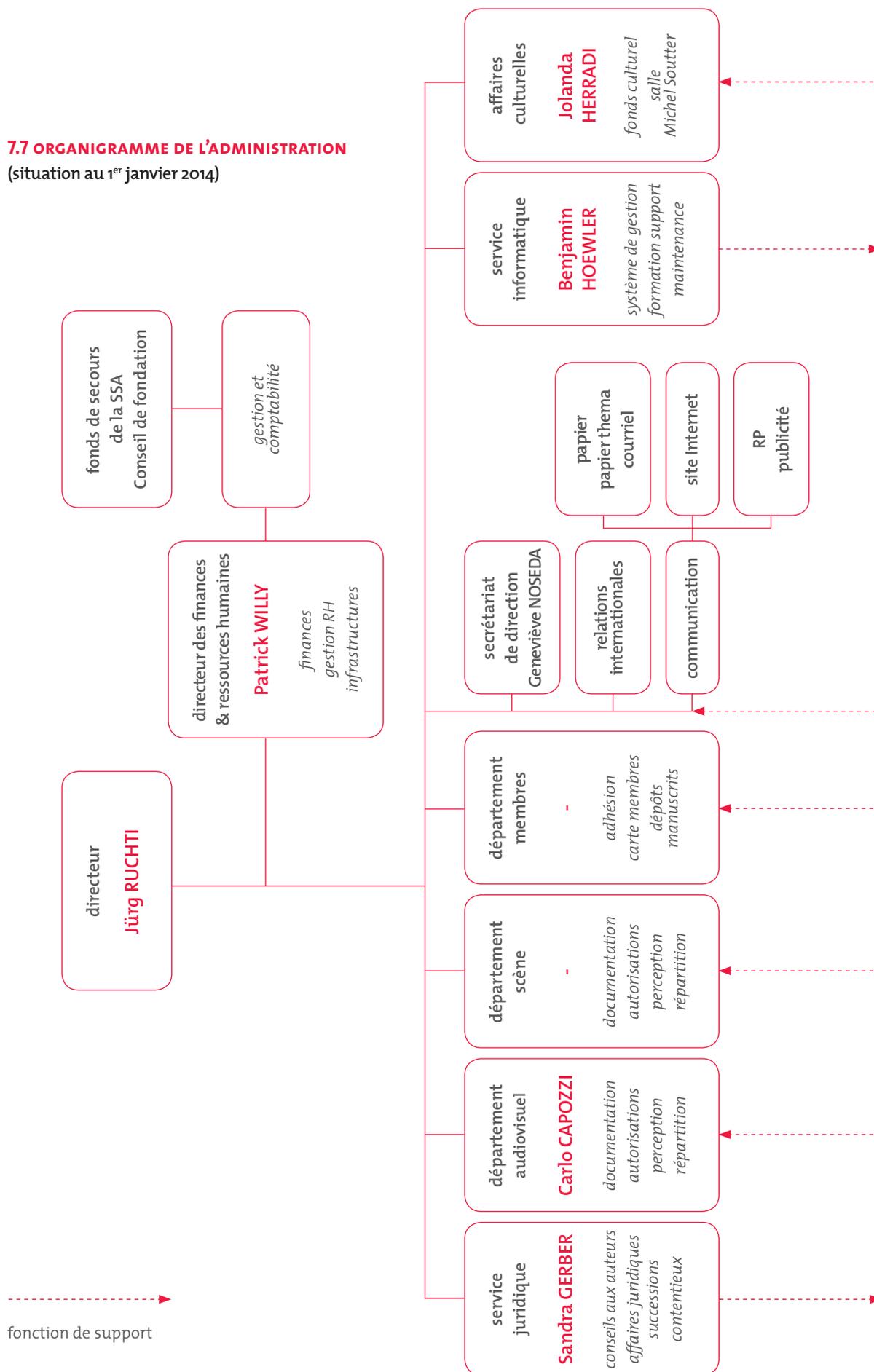
- *Anne-Laure Bagutti* a repris en avril 2014 le poste de juriste laissé vacant par *Andrea Deillon*.

Boris AFFOLTER	département scène
Ricardo ALMEIDA	départements finances et scène, Fonds de secours de la SSA
Sylvianne ALTHAUS	département audiovisuel
Anne-Laure BAGUTTI	Service juridique
Patricia BEAUVERD	département scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Cécile BUCLIN	département scène
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité
Lara CIURLIA	affaires culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Marie GENTON	départements audiovisuel et membres, service informatique
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Laurette HEINE CICCO	département audiovisuel
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Benjamin HOEWLER	responsable service informatique
Nathalie JAYET	bulletins d'information et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Magali MEYLAN	département scène
Geneviève NOSEDA	secrétariat de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur
Manuele SARACINO	département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint, Fonds de secours de la SSA

7.6 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

7.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION
(situation au 1^{er} janvier 2014)



Convoqué par M^{me} Simonetta Sommaruga, l'AGUR12 – « Groupe de travail sur le droit d'auteur 2012 » – a tout d'abord permis d'améliorer la compréhension des différents modèles d'affaires : comment se finance et s'exploite un film, une musique ou un livre; où se trouve la part de risque du producteur ou de l'éditeur; en quoi l'offre illégale et l'offre légale fragilisent ou renforcent tel ou tel modèle d'affaire. Sortir en somme d'une perception idéologique de la notion de droit d'auteur accommodée à toutes les sauces pour entrer dans sa concrétisation au sein de la production et de l'exploitation d'une œuvre.

C'est dans ce contexte que le Groupe s'est penché sur le piratage, ou pour utiliser un euphémisme, sur « l'offre illégale ». En d'autres termes, la question des pertes qu'auteurs et producteurs subissent de par le fait que d'autres mettent à disposition leurs œuvres sans les rémunérer.

L'essentiel des recommandations (certaines faciles à mettre en œuvre, d'autres plus complexes car nécessitant des modifications légales) peut être résumé ainsi :

- Le consommateur reste au bénéfice d'un droit d'auteur libéral qui ne criminalise pas le téléchargement. L'accent sera mis sur l'offre légale et l'information.
- La mise à disposition ou « upload » d'œuvres protégées par le droit d'auteur reste soumise à l'autorisation préalable des ayants droit. Il y aura des moyens plus efficaces de poursuivre les infractions massives et répétées, en particulier celles visant un profit commercial.
- L'accès aux données, qui doit permettre aux ayants droit de faire valoir leurs intérêts, sera effectué conformément à de nouvelles prescriptions légales, car actuellement deux logiques – celle du droit d'auteur et celle de la protection des données – se contredisent.
- Les fournisseurs d'accès doivent prendre part à la lutte contre le piratage pour le compte des ayants droit et, en contrepartie, feront l'objet d'une exonération de responsabilité.

- Une autorité doit pouvoir procéder – en dernier recours – au blocage des sites encourageant le piratage à grande échelle.
- Les sociétés de gestion voient leur gestion facilitée par une simplification du paysage tarifaire.
- Certains exploitants comme les bibliothèques bénéficient de nouvelles exceptions adaptées à la société de l'information.
- Le Groupe se prononce en faveur du maintien de la redevance pour copie privée et contre le principe d'une licence globale.

Hélas, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur le principe de rémunérations obligatoires supplémentaires à celles existantes pour les auteurs dans le cadre d'exploitations numériques. C'est le grand échec de ce processus. La grande réussite résidant dans le fait que les partenaires ont fini par admettre que les produits culturels étaient, du point de vue de leur consommation, bel et bien des produits comme les autres qui méritaient eux aussi une application du droit.

Denis RABAGLIA,
en qualité de représentant de l'audiovisuel suisse
au sein de l'AGUR12

8 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 6 mars 2014

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	Frédéric CROCHET Expert-réviseur agréé
---	--

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- Bilan au 31 décembre 2013 d'un total actif de Fr. 16'225'925.68
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de Fr. 643.–
- Annexe au bilan au 31 décembre 2013



9 Bilan & comptes

9.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF	2012	2013
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Banques et placements	12'638'618.72	14'092'081.95
Compte postal	18'382.05	27'041.90
Caisse	748.80	2'854.60
Impôt anticipé	21'927.25	12'905.23
Débiteurs	2'832'237.53	1'781'708.89
Actifs transitoires	125'237.74	141'542.60
Actifs circulants	15'637'152.09	16'058'135.17
Mobilier et agencement de bureau	610'226.84	623'867.44
Fonds d'amortissement	-536'839.—	-564'995.20
Machines de bureau	181'393.90	181'755.90
Fonds d'amortissement	-177'479.50	-179'268.65
Aménagement salle multi-fonctions	124'897.75	124'897.75
Fonds d'amortissement	-124'847.95	-124'897.75
Ordinateurs	146'356.78	132'319.70
Fonds d'amortissement	-132'994.23	-117'959.30
Logiciels	678'202.13	604'622.20
Fonds d'amortissement	-563'314.21	-552'642.23
Design identité visuelle	29'006.60	29'006.60
Fonds d'amortissement	-8'114.65	-13'915.95
Participation	25'000.—	25'000.—
Immobilisations	251'494.46	167'790.51
TOTAL DE L'ACTIF	15'888'646.55	16'225'925.68
PASSIF	2012	2013
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Droits à répartir	13'415'346.05	14'186'987.77
C/c Fonds de secours SSA	703'721.41	425'654.75
Fonds culturel	1'175'501.12	1'276'567.53
Fonds de solidarité	143'273.80	133'373.80
Réserve pour droits à répartir	113'965.20	113'965.20
Passifs transitoires	324'684.33	76'578.99
Fonds étrangers	15'876'491.91	16'213'128.04
Bénéfice reporté	11'922.36	12'154.64
Bénéfice de l'exercice	232.28	643.—
Fonds propres	12'154.64	12'797.64
TOTAL DU PASSIF	15'888'646.55	16'225'925.68

9.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2013

PRODUITS	2012	2013
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Commissions sur la perception des droits:		
• de représentation scène	753'595.60	819'329.85
• d'émission	1'433'462.10	1'251'910.93
• de gestion collective obligatoire	905'237.05	1'030'884.74
• divers	12'365.80	11'756.86
Total commissions sur la perception des droits	3'104'660.55	3'113'882.38
Participation du Fonds culturel au frais de la SSA	256'468.25	227'049.80
Produits financiers	60'665.48	34'765.92
Recettes diverses	55'237.79	64'343.50
Total autres produits	372'371.52	326'159.22
Total des produits	3'477'032.07	3'440'041.60
CHARGES	2012	2013
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	493'199.75	520'963.24
Frais Assemblée générale et Conseil d'administration	281'996.15	245'359.05
Salaires et charges sociales	2'152'994.45	2'169'936.75
Loyers et charges d'entretien	316'132.75	305'192.05
Frais divers de bureau	97'189.44	82'623.96
Amortissements	135'287.25	115'323.55
Total des charges	3'476'799.79	3'439'398.60
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	232.28	643.—

9.3 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

	2012	2013
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
Mobilier et machines de bureau	943'000.—	946'000.—
Ordinateurs et logiciels	220'000.—	200'000.—
Caution bancaire en faveur de tiers	27'000.—	27'000.—
Participation		
Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN Berne, Berne	25'000.—	25'000.—

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration.

9.4 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Profits et Pertes

Produits Les commissions sur droits ont très légèrement augmenté de (+Fr. 9'221.83, +0.3%)

On constate l'érosion des intérêts bancaires (-42.69%). Les excédents d'assurances (Fr. 6'418.75) et l'encaissement d'une indemnisation (Fr. 2'300.-) ont pu être comptabilisés comme produits extraordinaires.

Charges Les charges ont à nouveau baissé. Par rapport à l'exercice précédent, la baisse est de -1.08% ou de Fr. 37'401.19 (cf. détails ci-dessous).

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Ce poste augmente globalement de Fr. 27'763.49 (+5.63%) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à l'augmentation des honoraires (+Fr. 10'310.50) en raison de demandes d'avis de droit. Ont également augmenté les frais de déplacement et de représentation à l'étranger (+Fr. 11'628.-) dont il faut toutefois noter qu'ils restent inférieurs à 2011 et qu'ils étaient particulièrement bas en 2012. La variation est également due aux frais d'informatique (+Fr. 9'045.-), le programme sur mesure de la SSA nécessitant régulièrement des corrections. Parmi les postes en diminution, il convient de citer les frais de déplacement et de représentation en Suisse (-Fr. 3'728.-) et les émoluments IPI (-Fr. 3'045.-).

Le poste comprend la part prise en charge par la SSA de l'indemnisation du président du Conseil d'administration délégué par les auteurs de l'audiovisuel à l'AGUR (Fr. 6'799.-).

Pour la maintenance de son infrastructure informatique et les besoins de programmation spécifiques, la SSA a poursuivi sa collaboration avec la société Exel Informatique S.A., notamment sous la forme d'un contrat annuel de délégation de ressources.

Frais de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et mandats

Le poste a diminué de Fr. 36'637.- (-12.99%) par rapport à 2012. La variation est due à la diminution des indemnités (brutes et nettes) versées aux présidents et aux membres du Conseil d'administration (pour un total de -Fr. 22'630.-), des frais de déplacement (-Fr. 8'881.-), des frais de représentation (-Fr. 3'622.-) et des frais de réunion (-Fr. 8'323.-). La diminution de ce poste est atténuée par l'augmentation des frais de bureau facturés par les présidents et membres du Conseil d'administration (+Fr. 6'579.20). Cette augmentation provient du fait que le travail des différents présidents s'est en grande partie « délocalisé » des bureaux de la SSA, ceux-ci travaillant pour l'essentiel à domicile.

Pour la présidence du Conseil d'administration et de la Commission audiovisuelle, une rémunération forfaitaire nette de Fr. 46'200.- a été versée ainsi que Fr. 2'160.- de frais remboursés sur facture.

Pour la vice-présidence, une rémunération nette de Fr. 6600.- a été versée (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration et de la Commission Scène sont versées en sus) ainsi que Fr. 720.- d'indemnité pour frais.

Pour la présidence de la Commission Communication, un montant annuel brut de Fr. 19'800.- a été versé (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration et de la Commission Scène sont versées en sus) ainsi que Fr. 720.- d'indemnité pour frais.

Pour la présidence de la Commission Scène, une rémunération nette de Fr. 19'800.- a été versée (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration sont versées en sus) ainsi que Fr. 1'080.- de frais remboursés sur facture.

Les autres indemnités versées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à Fr. 62'200.- (montant net), s'ajoutent à ce montant Fr. 1'080.- d'indemnité pour frais et Fr. 3'339.- de frais remboursés sur factures.

Les indemnités nettes pour les réunions étaient les suivantes : Fr. 450.- par réunion inférieure à 5 heures, Fr. 550.- pour une réunion au-delà de 5 heures.

Les assurances sociales représentent Fr. 25'331.45.

Salaires et charges sociales

Ce poste a augmenté très légèrement par rapport à l'exercice précédent (+Fr. 16'942.- ou +0.79%).

Cette variation est due principalement à l'augmentation de la masse salariale de Fr. 11'340.- et de la prévoyance professionnelle de Fr. 16'103.-, atténuée par la diminution des assurances de personnes (-Fr. 8'805.-) et des frais divers du personnel (-Fr. 3'046.-).

Le salaire brut du directeur s'est élevé en 2013 à Fr. 227'500.- (en 2012, Fr. 208'000.-). La rémunération brute totale de la direction (2 personnes) s'est élevée à Fr. 381'415.- (en 2012, Fr. 364'657.-).

Le coût total de la prévoyance professionnelle du directeur a été de Fr. 48'973.- dont Fr. 38'503.- à la charge de la société (78.62%). Le coût total de la prévoyance professionnelle de la direction a été de Fr. 82'407.- dont Fr. 64'623.- à la charge de la société (78.42%).

Le coût total 2013 de la prévoyance professionnelle pour les employés a été de Fr. 221'537.- dont Fr. 155'107.- à la charge de la société (70.01%).

Loyer et charges d'entretien

Ce poste est en diminution de Fr. 10'941.- (-3.46%) par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation est principalement due à la diminution des frais de nettoyage (-Fr. 8'950.-).

Amortissements

Au total, les amortissements sont en diminution de Fr. 19'964.- (-14.76%), ce qui est dû essentiellement à l'informatique.

L'amortissement est comptabilisé de la manière suivante :

- mobilier et agencement du bureau sur une période de 8 ans
- machines de bureau sur une période de 5 ans
- ordinateurs et logiciels généraux sur une période de 3 ans
- logiciels spécifiques pour la SSA et site Internet sur une période de 5 ans
- développement de la nouvelle identité visuelle sur une période de 5 ans.

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les photographies illustrant ce rapport annuel 2013 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2

LIFT, spectacle pour 4 danseurs de la Cie Jozsef Trefeli, chorégraphie Jozsef Trefeli et Mike Winter, avec Tomas Nepsinsky, Amaury Reot, Carl Staff & Mike Winter (photo Gregory Batardon)

page 8

Win Win de Claudio Tonetti, scénario Béatrice Guelpa, Jacques Akchoti et Claudio Tonetti (photo Frenetic Films)

page 22

Roméo & Juliette d'après Shakespeare, adaptation et mise en scène Omar Porras, Teatro Malandro (photographie: K. Miura)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti
Patrick Willy
Denis Rabaglia
Jolanda Herradi
Isabelle Daccord
Yves Robert

Coordination

Geneviève Nosedà Guignard

Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi
Relecture: Nathalie Jayet

Correctrice:

Anne-Sylvie Sprenger

Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch